

Les délégations à l'Assemblée de l'UEO

Légende: Liste des délégations à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO): membres, associés, partenaires et observateurs.

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_delegations_a_l_assemblee_de_l_ueo-fr-ddb34180-23d5-4526-8b11-9c54d133e604.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Les délégations à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO)

Statut	États
27 membres(1)	Belgique, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Autriche(5), Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suède, Royaume-Uni.
5 membres associés(2)	Turquie, Norvège, Islande, Croatie, Albanie.
9 partenaires(3)	Fédération de Russie, Ukraine, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Moldavie, Monténégro, Serbie.
6 observateurs(4)	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Parlement européen, Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).
<p>(1) États membres de l' Union européenne.</p> <p>(2) États européens membres de l'OTAN mais non de l'Union européenne.</p> <p>(3) États européens qui ne sont membres ni de l' OTAN ni de l' Union européenne, invités à participer aux activités de l' Assemblée en qualité de partenaires.</p> <p>(4) États ou assemblées parlementaires internationales invités à assister aux sessions et aux autres réunions de l' Assemblée en qualité d' observateurs.</p> <p>(5) Conformément à la charte et au règlement de l' Assemblée de l'UEO, l' Autriche étant un État membre de l' Union européenne, les membres de sa délégation parlementaire sont automatiquement membres de l' Assemblée. Toutefois, compte tenu de la situation particulière de l' Autriche au regard du droit international et du droit constitutionnel, son parlement a décidé que, dans la pratique, sa délégation n' exercera pas la totalité de ses droits.</p>	